



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48865

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi d'optimiser les moyens financiers du réseau culturel et, à défaut d'augmenter les moyens du réseau culturel, d'au moins veiller à préserver les crédits publics qui sont nécessaires pour garantir l'effet de levier des cofinancements. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

La réduction des crédits du programme « diplomatie culturelle et d'influence » (P185) a été de 3,2 % en 2014. Dans ce contexte, le MAEDI s'attache à optimiser ses ressources et à promouvoir la recherche de cofinancements, notamment là où les effets de leviers sont les plus significatifs (en particulier, pays émergents). Le MAEDI appuie et encourage les efforts de ses opérateurs dans leur recherche de financements extra-budgétaires : - le chiffre d'affaires de France Expertise International est en hausse notable (50 M€ de chiffres d'affaires en 2014 contre 34 M€ en 2013, 65 agents au siège, développement constant de sa capacité à monter des projets avec le déploiement de 1.943 mois/d'expert (soit environ 160 ETP)). La Commission européenne est devenue son principal bailleur (40 %), nettement devant le ministère ; - l'évolution de Campus France (29 M€ de budget de fonctionnement, 243 agents) est satisfaisante mais devra être confortée en 2014. Le volume des bourses et invitations gérées est en augmentation et atteint 140 M€, grâce au développement de contrats avec des tiers. Le ministère appuie ces efforts, notamment par une promotion systématique de l'établissement auprès de partenaires susceptibles de participer aux co-financements de bourses (exemple en Côte d'Ivoire) ; - pour l'Institut français (40 M€ de budget, 144 agents), le développement des financements externes progresse en 2014 (+3,4 M€) ; - s'agissant de l'AEFE (1.169 M€, dont 416 M€ de subvention, 10.000 agents), la progression du nombre d'élèves se poursuit à un rythme soutenu (+3 % par an). Le budget repose en majorité sur les frais de scolarité avec un taux d'autofinancement qui atteint 58 %. Le MAEDI partage la position exprimée dans le rapport d'information de l'Assemblée nationale quant à la nécessité de préserver les crédits publics nécessaires pour garantir l'effet de levier des cofinancements, estimé à 3,2 en moyenne. C'est pourquoi, dans le cadre de la préparation du prochain budget triennal (2015-2017), le ministère des affaires étrangères et du développement

international entend préserver les moyens dédiés au réseau.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48865

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 993

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4939